PRÉFECTURE DE L'ISÈRE
Direction Départementale des Territoires

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

BOURGOIN-JALLIEU
PROJET DE RÉALISATION D'UN BASSIN DE RÉTENTION ET DE FOSSÉS EN AMONT DE LA COMBE RADIX PAR LE SYNDICAT MIXTE D'AMÉNAGEMENT DU BASSIN DE LA BOURBRE

Par arrêté préfectoral n° 38-2019-310-DDTSE01 du 06 novembre 2019, une enquête publique sur le projet susvisé, d'une durée de 17 jours, est prescrite du du lundi 02 décembre 2019 au mercredi 18 décembre 2019 – 17h00.

Au terme de la procédure, peut être adopté par un arrêté préfectoral, au titre du code de l'environnement, une autorisation environnementale ou refus, au titre de la loi sur l'eau et des milieux aquatique. L'autorité compétente pour prendre cette décision est le Préfet de l'Isère.

M. Yves MARCELLIN, ingénieur, a été désigné commissaire enquêteur sur la liste d'aptitude par le Tribunal Administratif de Grenoble pour conduire cette enquête.

Il sera présent, en mairie de Bourgoin-Jallieu à l'adresse des **services techniques 16, rue Édouard Marion,** pour y recevoir les observations des intéressés sur le registre d'enquête, les jours et heures suivants : Lundi 02 décembre 2019, de 09h00 à 11h00 et mercredi 18 décembre 2019, de 15h00 à 17h00.

Pendant toute la durée de l'enquête publique, seront déposés en mairie de Bourgoin-Jallieu à l'adresse des **services techniques 16, rue Édouard Marion** et accessibles aux jours et heures d'ouverture, afin que chacun puisse en prendre connaissance :

- l'ensemble des pièces du dossier présenté à l'enquête en version papier.

Sont joints au dossier d'enquête et mis à disposition du public selon les mêmes modalités :

- l'avis de la Direction Régionale des Affaires Culturelles
- un rapport sur les incidences environnementales
- l'avis de la commission locale de l'eau du SAGE de la Bourbre

- le registre d'enquête où chacun peut consigner ses observations.

L'ensemble des pièces du dossier pourront également être consultées sur le site internet suivant : https://www.elegia-groupe.fr/docutheque et sur rendez-vous, à la Direction Départementale des Territoires - service Environnement – 17 bd Joseph Vallier à Grenoble, sur un poste informatique dédié et en version papier.

Les observations et propositions du public peuvent être :
- consignées sur le registre d'enquête tenu à sa disposition dans le lieu précité,
- reçues par le commissaire enquêteur sous forme écrite ou orale lors de ses permanences aux lieux, jours et heures fixés ci-dessus,
- adressées par courrier au commissaire enquêteur à la mairie de Bourgoin-Jallieu, siège de l'enquête – CS 62010 - 38307 Bourgoin-Jallieu Cedex, en mentionnant « Enquête publique Combe Radix - à l'attention du commissaire enquêteur »,
- transmises par voie électronique à l'adresse suivante : ddt-se-observations-ep-c3@isere.gouv.fr
jusqu'au mercredi 18 décembre 2019 à 17h00.

Toutes les observations et propositions du public reçues par voie électronique seront accessibles sur le site internet des services de l'État en Isère : http://www.isere.gouv.fr/Publications/Mises-a-disposition-Consultations-enquetes-publiques-concertations-prealables/Enquetes-publiques

Toute personne peut s'adresser au responsable du projet auprès duquel des informations peuvent être demandées : Syndicat Mixte d'Aménagement du Bassin de la Bourbre (S.M.A.B.B) 244 Montée du Village 38110 Saint-Victor-de-Cessieu Tél. : 04 74 83 34 55 - Chargé de mission : M. Adrien DUPART – adrien.dupart@smabb.fr . Il peut également être obtenu communication du dossier d'enquête publique auprès du Préfet de l'Isère – D.D.T. de l'Isère - Service Environnement – 17 Bd Joseph Vallier – BP 45 – 38040 Grenoble Cedex 9.

Après l'enquête publique, le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront consultables pendant un an par le public à la D.D.T de l'Isère, en mairie de Bourgoin-Jallieu et sur le site des services de l'État en Isère www.isere.gouv.fr .